

# Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales CALFACO section métallurgie & branches annexes

## A TOUS NOS MEMBRES AFFILIES

Chers membres,

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Prestations 2025

Le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le montant des allocations familiales de CHF 20.- par enfant et par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le canton de Neuchâtel.

Type de prestation	Par enfant
<b>Allocations familiales</b>	
- 1 <sup>er</sup> & 2 <sup>ème</sup> enfants	<b>CHF 240.00</b>
- 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> enfants et suivants	<b>CHF 270.00</b>
<b>Allocations de formation professionnelle</b>	
- 1 <sup>er</sup> & 2 <sup>ème</sup> enfants	<b>CHF 320.00</b>
- 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> enfants et suivants	<b>CHF 350.00</b>
<b>Allocation de naissance / d'adoption</b>	<b>CHF 1'200.00</b>

### Cotisations 2025 (uniquement à la charge de l'employeur)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) vont fusionner en un Fonds unique appelé Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP).

Type	Taux
Allocations familiales	<b>1.4%</b>
LFAPP	<b>0.507%</b>
LAE	<b>0.18%</b>

La personne qui travaille à temps partiel a droit, elle aussi, à des allocations familiales entières, à condition que son salaire s'élève au minimum à **CHF 630.00** par mois ou à **CHF 7'560.00** par année.

Le salaire maximum autorisé pour les enfants au bénéfice de l'allocation de formation professionnelle (de 16 ans révolus à 25 ans révolus) est de **CHF 2'520.00** par mois ou **CHF 30'240.00** par année.

**En parallèle à la réduction du taux de cotisations pour 2025, l'Assemblée Générale a décidé de verser un montant supplémentaire unique de CHF 100.- pour chaque enfant bénéficiant d'allocations familiales au mois de décembre 2024. Le montant correspondant sera porté en déduction de la facture AVS du mois de décembre.**

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025.

Neuchâtel, décembre 2024

CALFACO section métallurgie & branches annexes